

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

PROTESTATION CONTRE LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE SERVIS EN DEHORS DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné le discours que le ministre des Transports (M. Mazankowski) prononçait hier à Toronto où il a déclaré que ses propos constituaient son premier grand énoncé de politique et étant donné que lorsque son parti se trouvait dans l'opposition, il dénonçait énergiquement les énoncés de politiques faits en dehors de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Laprairie (M. Deniger):

Que le premier ministre enjoigne à ses collègues du cabinet de faire leurs énoncés de politique à la Chambre des communes pour respecter l'engagement qu'il prenait durant sa campagne de rendre le Parlement plus efficace.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES CONSÉQUENCES NÉFASTES DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que les taux d'intérêt actuels augmentent à un rythme alarmant et qu'il en résulte que beaucoup de petites entreprises, y compris les courtiers en biens immobiliers, voient leur chiffre d'affaires fondre à vue d'œil et que des hommes d'affaires de Thompson, dont des conservateurs en vue, font signer en ce moment une pétition protestant contre cette politique libérale à laquelle le gouvernement conservateur souscrit maintenant...

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: ... je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre s'oppose ouvertement à cette dangereuse politique du gouvernement qui consiste à laisser monter les taux d'intérêt et que le gouvernement y mette fin immédiatement étant donné qu'elle cause des problèmes financiers très graves à tous les Canadiens, notamment aux pensionnés, aux agriculteurs, aux consommateurs, aux chômeurs et aux dirigeants de petites entreprises.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS

LA LOCATION D'AUTOMOBILES DANS LES AÉROPORTS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER LES MODIFICATIONS RECOMMANDÉES PAR LES COMPAGNIES DE TRANSPORT CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la nouvelle politique aux comptoirs de location d'automobiles dans les aéroports suscite la réprobation des compagnies canadiennes de location; étant donné également que cette politique permet aux compagnies étrangères un accès plus facile au marché de location, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre enjoigne à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) d'apporter les changements et amendements recommandés par les compagnies de transport canadiennes, et de faire en sorte que les compagnies étrangères ne soient pas avantagées au détriment des compagnies canadiennes.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTESTER AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE L'IRAN CONTRE L'ENLÈVEMENT DU PERSONNEL DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que l'ayatollah Khomeini d'Iran fait fi des droits et des libertés civils non seulement de ses concitoyens mais aussi des étrangers séjournant de plein droit dans son pays, et qu'il approuve le chantage et les actes de terrorisme perpétrés contre ces personnes sans défense, je propose, avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement du Canada adresse au gouvernement de l'Iran une protestation contre le plus récent acte d'agression criminelle que constituent le siège de l'ambassade des États-Unis et l'enlèvement de ses employés et de leurs familles.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?